



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Présents : F. BERNARD, J. BLONDEAU, S. BUREL, S. CREVOISIER, A. DEJEUX, A. FORAY, C. GONIN, J. MAILLARD, J. MEHEU, E. MICHAUD, N. OGRODNY.

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

QUORUM : 6. Le quorum est atteint.

1.Installation du Conseil Municipal.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal par le Maire sortant, Alain DEJEUX, qui procède à la lecture de la liste des Elus pour la nouvelle mandature et félicite ces derniers pour leur élection.

Le Maire sortant passe la Présidence du Conseil à l'Elu le plus âgé, en l'occurrence Monsieur Alain DEJEUX.

Le Président demande à Madame MICHAUD Elisabeth si elle souhaite être secrétaire de séance.

Cette dernière accepte et est nommée secrétaire de séance.

2.Election du Maire.

Une seule candidature au poste de Maire : Monsieur Alain DEJEUX.

Le Conseil Municipal procède au vote, à bulletin secret, du Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour), au premier tour de scrutin, élit Monsieur Alain DEJEUX comme Maire.

Monsieur Alain DEJEUX, Maire, prend la Présidence du Conseil Municipal.

3. Détermination du nombre des Adjoints.

Le Maire propose de fixer le nombre des Adjoints à 2.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre des Adjoints à 2.

4. Elections des 2 Adjoints.

Le Maire propose une liste de 2 Adjoints, Madame Elisabeth MICHAUD et Monsieur Stéphane CREVOISIER et demande aux Elus si d'autres personnes se portent candidates.

Pas d'autres candidatures au poste d'Adjoint.

Vote à bulletin secret de la liste des Adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour), au premier tour de scrutin, élit Madame Elisabeth MICHAUD 1^{ière} Adjointe et Monsieur Stéphane CREVOISIER 2^{ème} Adjoint.

5 – Indemnités des Elus.

Le Maire explique qu'actuellement, par délibération, les indemnités des Elus sortants correspondaient à 50 % des taux maximum (soit 25.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique pour le Maire et de 9.9 % de ce même indice pour les Adjoints. Ces taux passent à 28.1 % pour le Maire et à 10.89 % pour les Adjoints à compter de cette nouvelle mandature.)

Le Maire souhaite maintenir les indemnités à 50 % des taux maximum autorisés.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité du Maire à hauteur de 50% de 28.10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et l'indemnité des Adjoints à hauteur de 50% de 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Le versement de ces indemnités s'appliquera à compter du 21 mars 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces taux.

6. Délégation des Elus au Maire.

Le Maire rappelle les délégations que le Conseil Municipal peut octroyer au Maire afin de faciliter la gestion courante de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire les attributions correspondantes aux paragraphes n° 4 à 11 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article 30 (avec un montant maximal de 50 euros).

7. Charte de l'Elu Local.

Le Maire demande aux Elus s'ils ont pris connaissance de la Charte de l'Elu Local, envoyée par messagerie avec la convocation au Conseil Municipal et demande s'il y a des questions.

Le Maire remet un exemplaire de cette Charte à chaque Elu.

8. Nomination du Représentant au Comité du SIDEC.

Le Maire demande si des Elus souhaitent se porter candidat pour représenter la commune au Comité du SIDEC (Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de e-Communication) du Jura.

Monsieur Jacques MEHEU se porte candidat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Jacques MEHEU, représentant communal au SIDEC du Jura.

9. Informations et questions diverses.

Le jour et l'horaire des futurs conseils municipaux a été fixé au mercredi à 18 heures.

Les nouveaux responsables de la salle Jodelet (salle des fêtes) seront Madame Elisabeth MICHAUD, en priorité, Madame Nathalie OGRODNY et Monsieur Stéphane CREVOISIER, en suppléants.

Monsieur Stéphane CREVOISIER demande s'il existe un plan de rangement du matériel de la salle des fêtes. Celui-ci sera à faire.

Madame MICHAUD suggère que le responsable de la salle Jodelet puisse, peut-être, changer tous les ans.

Pour faciliter la prise de fonction de chaque élu, la secrétaire se propose de faire un glossaire des acronymes utilisés dans le jargon communal.

La séance est levée à 12 heures 15.

Le Maire,
Alain DEJEUX.



La Secrétaire de séance,
Elisabeth MICHAUD.



